

FORMATION CERTIFIANTE

JEUDI 27 JANVIER 2022 À ECULLY (69)

AIPR

C'EST AUSSI POUR LES

RIVIÈRES

Organisée par l'ARRA² en partenariat avec le CFPH



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS : ASSOCIATION RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE > 7 RUE ALPHONSE TERRAY > 38000 GRENOBLE

TEL : 04 76 48 98 08 > MÉL : ARRAA@ARRAA.ORG > SITE : WWW.ARRAA.ORG

Cette formation technique et certifiante est organisée par l'ARRA² en partenariat avec le CFPH Lyon-Ecully.

CONTEXTE

Les rivières sont croisées ou longées par des réseaux souterrains (électricité, télécommunication, gaz, eau potable, ...) ou aériens (lignes électriques, téléphone, ...). Elles sont parfois contraintes par des digues.

Afin de protéger ces réseaux et d'éviter les incidents lors des travaux, une réforme dite anti-endommagement impose aux entreprises et maîtres d'ouvrages travaillant à proximité de réseaux d'avoir une **Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)**. Tout projet de travaux en rivière, qu'il se situe en milieu urbain ou rural, nécessite que l'un des salariés du maître d'ouvrage soit titulaire d'une **AIPR « concepteur »**.

OBJECTIFS

Permettre aux agents des structures gestionnaires de rivières d'obtenir leur **habilitation AIPR (Autorisation d'Intervenir à Proximité des Réseaux)**, et partager des retours d'expériences aux abords des rivières pour la mise en œuvre concrète de cette procédure :

- Votre rôle, vos responsabilités, vos obligations avant et pendant les travaux
- La réglementation DT -DICT, les principaux points de repères
- Le guichet unique et l'emprise du projet
- La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux)
- Les définitions et glossaire et le Guide Technique
- Les différents acteurs de la réforme DT -DICT et réseaux concernés
- La réalisation des investigations complémentaires
- La préparation du projet et des travaux - DT-DICT conjointes - « Régime simultané »
- L'exécution des travaux et les cas particuliers rencontrés

PUBLICS

Professionnels, Agents territoriaux, Bureaux d'études, Techniciens, Gestionnaires de digues, Maître d'ouvrage en régie ou avec des prestataires externes pour des travaux (restauration cours d'eau, abatage d'arbres à proximité de réseaux), Concepteurs, Encadrants.

OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et réglementaires
- Échanges de pratiques
- Livret AIPR - Concepteur
- Apports techniques

9H30 - 17H30

PREMIÈRE PARTIE

Identifier et appliquer la réglementation en matière de sécurité sur les chantiers :

- Contexte réglementaire anti endommagement
- La responsabilité des acteurs (opérateurs, encadrants, concepteurs).
- Les documents nécessaires sur un chantier
- Les piquetages et marquages au sol
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux
- Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier
- Les consignes spécifiques pour les travaux

Possibilité de prise en charge par votre OPCO - Contactez-nous !

DEUXIÈME PARTIE

Intervenir à proximité des réseaux :

- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques
- Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors d'interventions à proximité des réseaux
- Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier
- Mesures à respecter en cas d'accident
- La règle des 4A

TROISIÈME PARTIE

Evaluation certifiante par QCM

Passage du QCM sur ordinateurs ou tablettes (mis à disposition) connectés à la plateforme du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

Les échanges et retours d'expériences seront les bienvenus, alors n'hésitez pas à partager !

INTERVENANT



Pierre DELHOMMEAU

Pierre Delhommeau, Ingénieur en aménagement paysager, Formateur certifié AIPR depuis 2018, Intervenant dans l'accompagnement à la taille raisonnée des arbres et arbustes et à l'entretien de la ripisylve, Spécialiste dans la sécurité pour l'utilisation de matériel technique, Formateur en gestion différenciée des espaces verts et des terrains sportifs au CFPH Lyon-Ecully.

INFOS PRATIQUES

Durée : 1 jour - jeudi 27 janvier 2022

Lieu : Ecully (69) - CFPH

Tarif :

- Adhérents ARRA² - 350 €
- Non adhérents - 475 €

Pour le midi, repas libre ou possibilité de livraison de plateau-repas ou restaurant, à vos frais

Contact : Nathalie PERRIN

nathalie.perrin@arraa.org - 04 76 48 98 08 Numéro
de déclaration d'activité : 84 380 725 538 Cet
enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Préinscription en ligne :

ICI

PLAN D'ACCÈS



**Centre de Formation et
de Promotion Horticole
(CFPH)**

13, avenue de Verdun
69 130 ECULLY

